USBTY1 - Programmation d'aménagements paysagers

Mis à jour le 28-04-2025

Code : USBTY1

Unité spécifique de type mixte

12 crédits

Responsabilité nationale :
EPN01 - Bâtiment et énergie / Jean-Sébastien VILLEFORT

Contact national :
Chaire de construction durable
2 rue Conté
37.3.70
75003 Paris
01 40 27 21 10
Said Masaoudi
par_btp@lecnam.net

Présentation

Prérequis

Public concerné : Professionnels du secteur du paysage

Niveau : L3

Diplôme prérequis : Bac+2 (BTS AP, BTS GPN, BTS MV AOE)

Plus d'information sur l'offre de formation de la chaire de BTP du Cnam : https://btp.cnam.fr/

Objectifs pédagogiques

L'objectif de ce cours de niveau LP est de présenter une démarche globale du projet d'aménagements paysagers. Il s'agira en particulier de :

- de proposer une démarche réflexive globale dès la phase de conception, afin d'adapter les éléments du projet aux réalités complexes du domaine paysager, en anticipant les contraintes techniques, environnementales et opérationnelles rencontrées lors des phases de travaux et de gestion ;
- de concevoir des projets paysagers en intégrant à la fois les exigences techniques et réglementaires, ainsi que la dimension sensible du site (ambiance, émotions, ressenti client), pour justifier les choix auprès des différents acteurs du projet ;
- d'appliquer des méthodologies de projet sur l'ensemble du cycle de vie d'un aménagement paysager, en structurant les phases de conception, d'organisation et de gestion de chantier, et en produisant les documents techniques nécessaires (plans, plannings, variantes technico-économiques, etc.) ;
- d'anticiper et organiser la gestion durable des aménagements, en tenant compte des contraintes écologiques, climatiques, sanitaires, réglementaires et d'usage, et en adaptant les choix d'aménagement aux évolutions du site et aux enjeux environnementaux actuels.

Compétences

- Intégrer la dimension émotionnelle et sensorielle dans la conception à travers esquisses et maquettes sensibles ; concevoir et dimensionner des ouvrages paysagers en respectant les exigences techniques et réglementaires.
- Analyser les données du projet à chaque phase, établir les documents techniques, planifier les travaux en tenant compte des contraintes du vivant et piloter les études d'exécution et de synthèse. Assurer la coordination (OPC) entre les différents intervenants pour garantir le respect des coûts, délais et qualités.
- Intégrer les contraintes climatiques, écologiques, sanitaires, réglementaires et d'usage pour assurer la durabilité des aménagements. Adapter les choix végétaux, les plans de gestion et de maintenance aux évolutions du site et aux enjeux environnementaux.

Programme

Contenu

La formation s'organise autour d'un projet appliqué, mené en groupe à partir d'une étude de cas réelle (dossier de marché public ou privé en lien avec une entreprise partenaire). Les apprenants mobiliseront l'ensemble des compétences acquises pour analyser et suivre une opération complète d'aménagement paysager intégrant une dimension végétale obligatoire (plantations et/ou conservation de végétaux existants), depuis la conception jusqu'à la réalisation des travaux et à la définition des modalités de gestion à long terme.

Le projet s'articule autour des phases suivantes :

- Phase conception : approche paysagère sensible du site à travers l'étude des ambiances, le choix des palettes végétales, la réalisation d'esquisses, et la prise en compte du ressenti des usagers et acteurs du territoire.

- Phase organisation et réalisation des travaux : préparation du chantier, élaboration des documents techniques d'exécution (plans, dessins, phasages), prise en compte de la saisonnalité des interventions, et anticipation des besoins liés à la pérennité des ouvrages (climat, sol, biodiversité, contraintes sanitaires…).
- Phase gestion et adaptation des espaces : réflexion sur l'optimisation de la gestion future du site en lien avec l'évolution naturelle des végétaux, les usages, les contraintes environnementales, et l'adaptabilité des aménagements aux enjeux contemporains (désimperméabilisation, résilience climatique, biodiversité, etc.).

Modalités de validation

- Contrôle continu
- Examen final

Description des modalités de validation

Première session :

- Rendu écrit de synthèse et d'analyse en groupe reprenant les 3 dimensions (éléments de détail du projet + organisation des travaux + gestion future du site)
- Soutenance finale en groupe fin d'année (dernière semaine de cours)

Seconde session : selon décision du jury du cursus (Contrôle continu, rendu de projet, soutenance orale, examen selon le choix de l'équipe pédagogique après validation par le responsable national de l'US).